Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 7 (1941-1942)

Heft: 95

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FACHORGAN FÜR DIE SCHWEIZ, KINEMATOGRAPHIE

Schwarzen IIIII IIII IIII

REVUE DE LA CINÉMATOGRAPHIE SUISSE

VII. Jahrgang · 1941 No. 95 · 1. Februar Druck und Verlag: E. Löpfe-Benz, Rorschach — Redaktion: Theaterstraße 1, Zürich Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 10.—, halbjährlich Fr. 5.— Paraît mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 10.—, 6 mois fr. 5.—

Offizielles Organ von: — Organe officiel de:

Schweiz, Lichtspieltheaterverband, deutsche und italienische Schweiz, Zürich Sekretariat Zürich, Theaterstraße 1, Tel. 29189

Association cinématographique Suisse romande, Lausanne Secrétariat Lausanne, Avenue du Tribunal fédéral 3, Tél. 2 6053 Film-Verleiherverband in der Schweiz, Bern Sekretariat Bern, Erlachstraße 21, Tel. 2 90 29 Verband Schweizerischer Filmproduzenten, Solothurn Sekretariat Solothurn, Römerstraße 32, Tel. 9 13 Gesellschaft Schweizerischer Filmschaffender, Zürich Sekretariat Zürich, Bleicherweg 10, Tel. 755 22

Sommaire: Page	Seite
L'année cinématographique 1940 . 1 La Controverse sur les «Actualités Suisses»	«Die mißbrauchten Liebesbriefe» und die Jugend
Louis Jouvet tourne à Genève 5	film
Calendrier et Almanach du Cinéma 5	Heiztechnische Probleme 25
Matinées de films documentaires . 5	Für jeden zehnten Einwohner einen
Bilan du Film Allemand 5	Kinoplatz 25
Cinéma en Grande-Bretagne 6	Zensurmeldungen aus Basel 25
Lettres d'Hollywood 7	Film und Kino in England 26
Mickey Rooney 12	Film im besetzten und unbesetzten
Sur les écrans du monde 13	Frankreich 28
Feuille officielle suisse du commerce 16	Filmbrief aus Deutschland 32
	Filmbericht aus Rom 33
Inhalt: Seite	Vom schwedischen Film 34
Das Jahr 1940	Sonderbare Kinos
Ein Stiefkind: die Schweizer Wo-	wesen in Bulgarien 37
chenschau 19	Internationale Filmnotizen 37
Ein Beiprogrammfilm über unser Schweizer Obst 20	Film. und Kino-Technik:
Schweiz. Lichtspieltheater-Verband, Zürich, Sitzungsberichte 20	Doublierung eines Films in der Schweiz. Der größte Tonmisch-
Schweizerische Filmkammer, Rundschreiben Nr. 22 21	apparat. Probleme der Maschinen- entwicklung 42—44
Geschäftsjubiläum, Carlo Corti 22	Mitteilungen der Verleiher 44

L'année cinématographique 1940

vue par l'ACSR.

Cette chronique rétrospective m'embarrasse fort; des rêves d'avenir feraient mieux mon affaire, et encore faudrait-il, pour qu'ils soient souriants, oublier les réalités de l'heure. Ce fut en effet, n'est-il pas vrai, une année de tâtonnements, d'expériences souvent décevantes, d'espoirs remis; ce fut aussi pour l'ACSR, une année de deuil, A

mi-mai, elle perdait son fidèle et dévoué secrétaire, Adrien Bech; pendant 12 ans il avait donné le meilleur de son travail et de son cœur à ses fontions; l'Association et ses membres lui doivent beaucoup et lui gardent un souvenir reconnaissant. Il venait, en collaboration avec son Comité et le successeur que l'Assemblée du 4 sep-

tembre devait lui donner, de mettre le point final à ce travail de longue haleine que furent la révision et la rédaction des textes de la Convention avec l'A.L.S., du contrat-type et des statuts. L'année a vu partir aussi plusieurs membres, MM. Warlet, depuis longtemps membre du Comité, Villa, Jaeckle, Richard, et en septembre, c'était notre Président, M. Martin, qui perdait sa précieuse collaboratrice et compagne.

Mais pour l'ACSR. aussi, 1940 semble vouloir prendre fin sous les signes néfastes: insuffisance de films particulièrement pour les salles de première vision, incertitude toujours plus grande des possibilités d'importation des productions étrangères, épuisement rapide des stocks de reprises, parmi tant d'autres raisons de craintes. Les restrictions de l'emploi des combustibles dont on annonce même l'aggravation, et l'obscurcissement qui se prolonge ne sont pas faits pour réchauffer les courages et éclaircir une situation déjà suffisamment sombre. Si l'ignorance de l'avenir est la condition nécessaire du bonheur des hommes, leurs soucis s'en accommodent bien mal. Cela est particulièrement vrai des propriétaires et directeurs de salles, puisque leurs charges sont loin de diminuer pour autant; leurs lovers subsistent les mêmes, souvent excessifs déjà par suite des erreurs initiales; les moyens d'existence du personnel n'en doivent pas moins rester assurés, aggravés qu'ils sont encore par les périodes de service militaire, les remplacements, les participations aux caisses de compensation et de chômage. De son côté, l'Etat n'abandonne aucun de ses droits; ce n'est pas dans ses habitudes, et chacun sait